

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1) DENOMINATION, ADRESSE, NUMERO DE TELEPHONE ET DE TELECOPIE : DEPARTEMENT DE LA SOMME – Direction de l'éducation, du sport et des transports – Service des transports - 4, rue Evrard de Fouilloy - BP 32615 - 80090 Amiens.
Tél : 03 22 71 81 30 - Télécopie : 03 22 71 83 39.

2) MODE DE PASSATION : Procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 40-III 2°, 57 à 59 du code des marchés publics.

3) OBJET DU MARCHÉ – NOMENCLATURE CPV : Exécution de services réguliers de transport interurbain de voyageurs et de services de transport scolaire.

Nomenclature : 43.01.

Nomenclature CPV : 60112000-6

4) LIEU D'EXECUTION DU MARCHÉ : Département de la Somme.

5) CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ : Marchés de services conclus pour une durée de sept ans

Les marchés sont passés pour une période de sept ans avec effet aux dates suivantes :

- 1^{er} septembre 2012 pour les lignes voyageurs ;
- 4 septembre 2012, date de rentrée scolaire 2012-2013 définie en référence au calendrier scolaire officiel fixé par arrêté ministériel, pour les services scolaires.

La consultation porte sur les neuf lots dont l'objet figure ci-après : • **LOT 1 :** Lycées de Friville-Escarbotin et Abbeville. Collèges de Gamaches, Mers-les-Bains, Oisemont et Saint-Valery sur Somme. Regroupements pédagogiques intercommunaux ou écoles primaires. Lignes voyageurs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 58 • **LOT 2 :** Lycées d'Abbeville et Rue. Collèges d'Abbeville, Ailly le Haut Clocher, Crécy en Ponthieu, Nouvion en Ponthieu et Rue. Regroupements pédagogiques intercommunaux ou écoles primaires. Lignes voyageurs 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 • **LOT 3 :** Lycées d'Abbeville. Collèges d'Abbeville et Longpré les Corps Saints. Regroupements pédagogiques intercommunaux ou écoles primaires. Lignes voyageurs 17, 18, 19, 20 et 21 • **LOT 4 :** Lycée de Doullens. Collèges de Bernaville et Doullens. Regroupements pédagogiques intercommunaux ou écoles primaires. Lignes voyageurs 22, 23, 24, 25 et 26 • **LOT 5 :** Lycées d'Amiens et Flixecourt. Collèges d'Ailly sur Somme, Domart en Ponthieu, Flixecourt, Rivery et Villers-Bocage. Regroupements pédagogiques intercommunaux ou écoles primaires. Lignes voyageurs 27, 28, 55, 56 et 57 • **LOT 6 :** Lycées d'Amiens. Collèges d'Ailly sur Noye et Conty. Regroupements pédagogiques intercommunaux ou écoles primaires. Lignes voyageurs 29, 30, 31, 32 et 33 • **LOT 7 :** Lycée d'Albert et Corbie. Collèges d'Acheux en Amiénois, Albert, Bray sur Somme, Corbie et Villers-Bretonneux. Regroupements pédagogiques intercommunaux ou écoles primaires. Lignes voyageurs 34, 35, 36, 37, 38 et 39 • **LOT 8 :** Lycée de Montdidier. Collèges de Montdidier, Moreuil, Rosières en Santerre et Roye. Regroupements pédagogiques intercommunaux ou écoles primaires. Lignes voyageurs 40, 41, 42, 43, 44 et 45 • **LOT 9 :** Lycées de Péronne et Ham. Collèges de Chaulnes, Ham, Nesle, Péronne et Roisel. Regroupements pédagogiques intercommunaux ou écoles primaires. Lignes voyageurs 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53 et 54.

6) MODE DE DEVOLUTION : Prestataire unique ou groupement momentané d'entreprises sous forme solidaire.

Les soumissionnaires peuvent répondre à un, plusieurs ou à l'ensemble des lots.

7) VARIANTE : Les variantes ne sont pas autorisées.

OPTION : Sans objet.

8) MODE DE FINANCEMENT : Ressources propres de la collectivité.

CONDITIONS DE PAIEMENT : Paiement à 30 jours à réception de la facture.

9) LIEU OU L'ON PEUT RETIRER (RETRAIT SUR PLACE) OU DEMANDER LE DOSSIER DE CONSULTATION (PAR COURRIER OU TELECOPIE) : Département de la Somme – Service de la commande publique – 40, rue de la République - B.P. 32615 - 80026 Amiens cedex 1 – Tél : 03 22 71 81 98 - Télécopie : 03 22 71 81 99.

Le cahier des charges est consultable et téléchargeable sur le site : <https://sommemarchespublics.fr>

10) DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES : le 22/03/2012 avant 12 h 00.

11) LANGUE DE REDACTION : les offres doivent être rédigées en langue française.

MONNAIE : La monnaie est l'euro.

12) ADRESSE ET CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES : Les plis seront à remettre avant la date susvisée au service de la commande publique à l'adresse indiquée ci-dessus, par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de leur réception et de garantir leur confidentialité (art 57-V).

Les heures d'ouverture des bureaux au public : 9h00-12h00 et 14h00-17h00.

L'enveloppe portera la mention suivante : « Offre pour l'exécution de services réguliers de transport interurbain de voyageurs et de services de transport scolaire - Lot(s) n°..... - Ne pas ouvrir par le bureau du courrier. » - Société-Entreprise (Nom et adresse du soumissionnaire).

.../...

Cette enveloppe comprendra conformément aux articles 44 et 45 du code des marchés :

- lettre de candidature ;
- attestation sur l'honneur, datée et signée, attestant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales : le candidat retenu aura un délai de 8 jours francs, à compter de la date de réception de la demande du représentant légal du Département, envoyée en recommandé avec A.R., pour produire l'état annuel ou les photocopies des certificats délivrés par les administrations et organismes compétents. Le candidat peut toutefois fournir lesdits documents dès le dépôt de sa candidature ;
- la déclaration du candidat (dernière version de l'imprimé DC2) ou tout document libre incluant les informations suivantes :
 - informations justifiant de l'existence légale du candidat (numéro d'immatriculation au registre du commerce et/ou des sociétés ou équivalent) ;
 - déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir conformément à l'article 43 du code des marchés publics et n'est pas en redressement judiciaire, dans le cas contraire fournir la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
 - attestation relative au travail illégal et à la non condamnation pour infractions visées aux articles L.5221-8 à L.5221-11, L.8221-1 à L.8221-5, L.8231-1, L.8241-1 à L.8241-2 et L.8251-1 à L.8252-2 du code du travail ;
 - attestation relative au respect de l'obligation d'emploi des salariés handicapés visée à l'article L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail ;
 - Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ;
 - Capacités professionnelles, moyens humains et techniques du candidat ;
 - Capacités financières (chiffres d'affaires, bilans des trois dernières années...) du candidat ;
- un acte d'engagement par lot, **complété, daté et signé** ;
- les bordereaux des prix unitaires du/des lot(s) concerné(s) **complétés, datés et signés** ;
- les détails quantitatifs estimatifs du/des lot(s) concerné(s) **complétés, datés et signés** (ces détails estimatifs n'ont pas valeur contractuelle mais ils doivent être complétés entièrement pour l'étude comparative sous peine de rejet de l'offre) ;
- le cahier des clauses administratives particulières commun à l'ensemble des lots **daté et signé** ;
- le cahier des clauses techniques particulières, commun à l'ensemble des lots, et ses annexes (**les annexes 2 et 7 devant être complétées**), **daté et signé** ;
- une note méthodologique pour le(s) lot(s) concerné(s), établie par le candidat, **datée et signée**, détaillant :
 - ses préconisations pour l'exécution de la prestation et notamment une présentation du fonctionnement du système billettique, de la présentation des tickets, de la pochette de protection et des fonctionnalités de l'extranet ;
 - les modalités de délivrance des abonnements scolaires sur lignes voyageurs ;
 - les dispositions prises en faveur du traitement, du recyclage et de l'élimination des déchets récupérés lors de l'entretien et le nettoyage des véhicules, de la formation à l'éco-conduite.

La transmission des offres par voie électronique est autorisée via le site <https://sommemarchespublics.fr>

Toutefois, il est nécessaire d'être en possession d'un certificat électronique de classe III (se reporter aux informations mises en ligne sur le site dans la rubrique aide).

La taille de l'ensemble des documents (fichier zip) envoyés ne devra pas dépasser 200 mégaoctets. Lorsque l'ensemble des documents dépasse cette taille, le candidat devra envoyer sa soumission par voie papier.

13) JUGEMENT DES CANDIDATURES - en fonction :

- des capacités professionnelles, techniques et financières dont dispose le candidat pour la réalisation du marché.

14) CRITERES DE CHOIX PONDERES :

Après ouverture des offres par la commission d'appels d'offres, et afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, le jugement desdites offres sera effectué par pondération ;

- Prix : 50%
- Valeur technique : 50%

15) DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

16) RENSEIGNEMENTS :

- Administratifs : Service de la Commande Publique (voir coordonnées ci-dessus),
- Techniques : <https://sommemarchespublics.fr>
- Juridiction compétente en cas de contentieux : Tribunal Administratif d'Amiens. Sis, 14 rue Lemerchier, 80011 Amiens cedex 01.
Téléphone : 03 22 33 61 70 - Télécopie : 03 22 33 61 71.
Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr

17) DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : le 12/01/2012